M
G
no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 8 décembre 2025, à 19 h 00, présidé par monsieur le Maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir	M. Benjamin Canzani
Mme Marie-Soleil Poulin	M. Michel Ménard
M. Guillaume St-Pierre	M. Mario St-Pierre *(absent)*

Et madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron.

Monsieur le maire Steve Lanciaux informe les personnes présentes que la rencontre est enregistrée.

2025-12-08-01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum est atteint la séance peut donc commencer.

2025-12-08-02 **MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune modification.

2025-12-08-03 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Suivi des demandes
6. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 10 novembre 2025
7. Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 17 novembre 2025
8. Dépôt et Approbation des comptes
9. Rapport du maire
10. Rapport de la direction générale
11. Résolutions
    - 11.01 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 349 constituant le comité consultatif d'urbanisme
    - 11.02 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 350 décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de Saint-Herménégilde
    - 11.03 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 351 pour taxation et tarification municipales 2026
    - 11.04 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 353 abrogeant le règlement n° 250 concernant le programme d'accès à la propriété sur le territoire de la municipalité de Saint-Herménégilde
    - 11.05 Avis de motion règlement numéro 354 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000,00 $
    - 11.06 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 355 relatif à l'entretien et l'occupation des bâtiments
    - 11.07 Autorisation de destruction des archives 2025
    - 11.08 Correction résolution –entente prêt toilette mobile
    - 11.09 Entente chemin du Vieux-Canaan
    - 11.10 Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement
    - 11.11 Location d'appareil d'affranchissement
    - 11.12 Adoption de la grille salariale 2026

M
G
no de résolution
ou annotation

11.13 Renouvellement du contrat de service en Cybersécurité et des assurances de la FQM
11.14 Acquisition d'un projecteur et d'une toile sur pied
11.15 Demande d'usage conditionnel situé au 1141, chemin du Lac-Lippé Sud
11.16 Reddition de comptes PAVL-PPA-CE-2025 - Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets Particuliers d'amélioration
11.17 Adoption de la Politique familiale 2026
11.18 Utilisation du fonds d'accès à la propriété
11.19 Utilisation du fonds réservé aux vidanges de fosses septiques
11.20 Utilisation du fonds réservé pour les élections
11.21 Équilibre budgétaire 2025
11.22 Correction résolution – Financement réhabilitation chemin Saint-Denis

12. Culture et Gestion du patrimoine Saint-Herménégilde (Infrastructures des loisirs et nouveaux arrivants)
13. Forêt Hereford
14. Lac Lippé
15. Lac Wallace
16. Loisirs, Famille et MADA
17. Plan climat et SADD
18. Régie Incendie
19. RIGDSC
20. Sécurité civile
21. Table des usagers (Mont Hereford)
22. Période de questions
23. Autres sujets
24. Levée de l'assemblée

Adoptée.

2025-12-08-04 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Toutes les questions ont été répondues.

2025-12-08-05 **SUIVI DES DEMANDES**

Toutes les demandes ont été répondues ou le seront dans la semaine.

2025-12-08-06 **ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2025**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Ménard et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la session ordinaire du 10 novembre 2025 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

2025-12-08-07 **ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Canzani, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents que les minutes de la session extraordinaire du 17 novembre 2025 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

M
G
no de résolution
ou annotation

2025-12-08-08 **DÉPÔT ET APPROBATION DES COMPTES**

La greffière-trésorière dépose la liste des comptes fournisseurs du mois de novembre 2025 (66 091,84 $), la liste des rémunérations et prélèvements versés en novembre 2025 et les états financiers mensuels de novembre 2025. Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de novembre 2025.

IL EST PROPOSÉ, par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Ménard et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **DE PRENDRE ACTE** du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

- **D'ADOPTER** et **D'AUTORISER** le paiement des comptes tels que soumis.

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Herménégilde, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Jeanne BERGERON
Directrice Générale et greffière-trésorière

Adoptée.

2025-12-08-09 **RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le Maire Steve Lanciaux mentionne que l'hiver est à nos portes et que les gens qui ouvrent les cours doivent garder la neige sur leur côté. Éventuellement, des avis seront transmis. L'entrepreneur en déneigement nous a fait part de cette problématique.

2025-12-08-10 **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron dépose le rapport de correspondance, les états financiers pour le mois de novembre 2025, le rapport du mois d'octobre 2025 concernant l'eau potable et le traitement des eaux usées, ainsi que le rapport des permis émis en novembre 2025, soit treize (13) permis.

2025-12-08-11 **RÉSOLUTIONS**

2025-12-08-11.01 **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 349 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Herménégilde souhaite adopter un nouveau règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme pour l'aider à rencontrer efficacement ses responsabilités en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a les pouvoirs de constituer un tel comité en vertu des articles 146 à 148 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., T-11.001) exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;

M
G
no de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445, du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27-.1) par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, qu'un règlement numéro 349 constituant le comité consultatif d'urbanisme sera présenté pour adoption à une prochaine session de ce conseil;

DÉPÔT par monsieur le conseiller Robin Cotnoir du présent projet de règlement numéro 349 constituant le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la présente séance;

ATTENDU QU'une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent projet de règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445, du Code municipal du Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Ménard, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le présent projet de règlement numéro 349 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée.

2025-12-08-11.02 **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 350 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HERMÉNÉGILDE**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde juge opportun de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., T-11.001) exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445, du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27-.1) par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, qu'un règlement numéro 350 décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de Saint-Herménégilde;

DÉPÔT par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin du présent projet de règlement numéro 350 décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de Saint-Herménégilde;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Canzani, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le présent projet de règlement numéro 350 décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de Saint-Herménégilde.

Adoptée.

2025-12-08-11.03 **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 351 POUR TAXATION ET TARIFICATION MUNICIPALES 2026**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde a adopté un budget municipal pour l'année financière 2026, qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

M
G
no de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des compensations et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2026;

ATTENDU QUE selon l'article 988 du *Code municipal* toutes taxes doivent être imposées par règlement;

ATTENDU QUE selon l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre;

ATTENDU QUE selon l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445, du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27-.1) par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre, qu'un règlement numéro 351 pour taxation et tarification municipales 2026;

DÉPÔT par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre du présent projet de règlement numéro 351 pour taxation et tarification municipales 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Ménard, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le présent projet de règlement numéro 351 pour taxation et tarification municipales 2026.

Adoptée.

2025-12-08-11.04 **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 353 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 250 CONCERNANT LE PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde a adopté le règlement n° 250 concernant l'adoption d'un programme d'accès à la propriété sur le territoire de la municipalité de Saint-Herménégilde, le 7 avril 2015;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde souhaite mettre fin à son programme d'accès à la propriété;

ATTENDU QU'il reste des sommes à verser jusqu'en 2028, sur des demandes déjà approuvées;

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445, du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27-.1) par monsieur le conseiller Benjamin Canzani, qu'un règlement numéro 353 abrogeant le règlement n° 250 concernant le programme d'accès à la propriété sur le territoire de la municipalité de Saint-Herménégilde;

DÉPÔT par monsieur le conseiller Benjamin Canzani du présent projet de règlement numéro 353 abrogeant le règlement n° 250 concernant le programme d'accès à la propriété sur le territoire de la municipalité de Saint-Herménégilde;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents :

M
G
no de résolution
ou annotation

- **D'**adopter le présent projet de règlement numéro 353 abrogeant le règlement n° 250 concernant le programme d'accès à la propriété sur le territoire de la municipalité de Saint-Herménégilde.

- **QU'**aucune nouvelle inscription ne sera acceptée, toutefois les personnes ayant complété le processus et déclarées admissibles auront droit au remboursement établi par le règlement avant son abrogation.

Adoptée.

2025-12-08-11.05 **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 354 RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000,00 $**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 2 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ c. D-15.1), une municipalité doit percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire;

ATTENDU QU'une municipalité peut, par règlement, fixer un taux de mutation supérieur à celui prévu audit article, et ce, pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000,00 $;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde souhaite établir le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000,00 $ à 3 %.

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445, du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27-.1) par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre, qu'un règlement numéro 354 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000,00 $;

DÉPÔT par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre du présent projet de règlement numéro 354 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000,00 $;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Benjamin Canzani et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'**adopter le présent projet de règlement numéro 354 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000,00 $.

- **QUE** le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000,00 $ soit établi à 3 %.

Adoptée.

2025-12-08-11.06 **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 355 RELATIF À L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES BÂTIMENTS**

ATTENDU QUE l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) indique qu'une municipalité est tenue de maintenir en vigueur un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

M
G
no de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* adoptée le 25 mars 2021 apporte plusieurs changements au milieu municipal, notamment en ce qui a trait au contrôle des démolitions, à la protection du patrimoine immobilier et aux régimes d'entretien des bâtiments;

ATTENDU QUE les objectifs de la *Loi sur le patrimoine culturel* visent à favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire réglementer l'entretien et l'occupation des bâtiments sur le territoire de la municipalité de Saint-Herménégilde;

ATTENDU QUE le Règlement numéro 355 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments vise à assurer la conservation d'un cadre bâti en bon état, salubre et fonctionnel sur le territoire de la Municipalité, notamment en matière de logement et de patrimoine.

ATTENDU QUE ce présent règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

AVIS DE MOTION est donné conformément à l'article 445, du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27-.1) par monsieur le conseiller Michel Ménard, qu'un règlement numéro numéro 355 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments;

DÉPÔT par monsieur le conseiller Michel Ménard du présent projet de règlement numéro 355 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le présent projet de règlement numéro 355 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Adoptée.

2025-12-08-11.07 **AUTORISATION DE DESTRUCTION DES ARCHIVES 2025**

ATTENDU QUE l'archiviste Michel Hamel a dressé la liste de destruction des documents d'archives 2025 en date du 6 novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Benjamin Canzani et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la destruction des documents d'archives apparaissant à la liste datée du 6 novembre 2025.

Adoptée.

2025-12-08-11.08 **CORRECTION RÉSOLUTION - ENTENTE PRÊT TOILETTE MOBILE**

ATTENDU QUE le 17 novembre 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde a adopté la résolution 2025-11-17-04.10 Projet entente prêt toilette mobile ;

ATTENDU QUE deux signatures sont requises sur l'entente de prêt de l'équipement toilette mobile avec la Ville de Coaticook ;

M
G
no de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser monsieur le maire Steve Lanciaux et madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron à signer le projet d'entente de prêt de l'équipement toilette mobile avec la Ville de Coaticook, et tout autre document nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

2025-12-08-11.09 **ENTENTE CHEMIN DU VIEUX CANAAN**

ATTENDU QUE la Ville de Coaticook a soumis à la Municipalité de Saint-Herménégilde un projet d'entente intermunicipale afin d'établir les modalités de gestion, d'entretien, de réparation et, le cas échéant, de réfection du chemin du Vieux Canaan;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Ménard et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser monsieur le maire Steve Lanciaux et madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron à signer le projet d'entente intermunicipale avec la Ville de Coaticook, afin d'établir les modalités de gestion, d'entretien, de réparation et, le cas échéant, de réfection du chemin du Vieux Canaan, et tout autre document nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

2025-12-08-11.10 **EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

ATTENDU la nécessité de pourvoir au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Herménégilde a reçu trois (3) offres de services;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement est responsable d'appliquer et de faire respecter les règlements d'urbanisme, les règlements liés à l'environnement et les règlements liés à la sécurité, la paix et le bon ordre adoptés par la Municipalité, le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2) et tous les autres règlements et lois en lien avec ce poste;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Canzani, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** la Municipalité de Saint-Herménégilde désigne la firme Urbatek et tous ses employés à agir à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour et au nom de la municipalité. Cette désignation permet la délivrance de permis, la délivrance de constat d'infraction contre tout contrevenant aux dispositions d'un règlement d'urbanisme (zonage, construction, lotissement, installations septiques, émission des permis et certificats, démolition de bâtiment, permis d'abattage, dérogation mineure, etc.) et d'accomplir les devoirs et responsabilités afférentes à ce poste, relativement en lien avec le point ci-dessus, ainsi que le pouvoir de visiter les propriétés de la Municipalité conformément au Code municipal. Cette désignation permet également de reconnaître Urbatek et ses employés comme responsables de régler les mésententes en vertu des articles 35 à 48 de la Loi sur les compétences municipales et sur demandes des citoyens.

M
G
no de résolution
ou annotation

- **QUE** madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron soit autorisée à signer l'offre de service #2026-13, datée du 5 novembre 2026, de la firme Urbatek et tout autre document nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

2025-12-08-11.11 **LOCATION D'APPAREIL D'AFFRANCHISSEMENT**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde souhaite procéder à la location d'un appareil d'affranchissement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Herménégilde a reçu une offre de location d'un appareil d'affranchissement de Pitney Bowes, au coût de 31,99 $ / mois, pour une durée de 60 mois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Ménard, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser madame la directrice générale et greffière-trésorière Jeanne Bergeron à signer le contrat de location d'un appareil d'affranchissement de Pitney Bowes, au coût de 31,99 $ / mois, pour une durée de 60 mois, et tout autre document nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

2025-12-08-11.12 **ADOPTION DE LA GRILLE SALARIALE 2026**

ATTENDU QUE le taux d'inflation est fixé à 3 % pour l'évaluation des salaires 2026;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde adopte la grille salariale 2026 pour faire partie intégrante de la politique des conditions de travail 2025-2027.

Adoptée.

2025-12-08-11.13 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE EN CYBERSÉCURITÉ ET DES ASSURANCES DE LA FQM**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux propositions pour un contrat annuel de services en cybersécurité et en assurances pour 2026 de la FQM;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Canzani, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler pour 2026 les services de la FQM en cybersécurité et en assurances.

Adoptée.

2025-12-08-11.14 **ACQUISITION D'UN PROJECTEUR ET D'UNE TOILE SUR PIED**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde souhaite acquérir un projecteur pour les besoins des activités municipales, ainsi qu'une toile sur pied;

ATTENDU QU'une soumission a été obtenue pour un projecteur au coût de 999,99 $ plus taxes, et une toile sur pied au coût de 149,99 $ plus taxes;

M
G
no de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat d'un projecteur au coût de 999,99 $ plus taxes, et une toile sur pied au coût de 149,99 $ plus taxes.

Adoptée.

2025-12-08-11.15 **DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL SITUÉ AU 1141, CHEMIN DU LAC-LIPPÉ SUD**

RÉSOLUTION NUMÉRO 001-12-01-2025

ATTENDU QUE la demande d'usage conditionnel déposée concerne le changement d'usage pour l'exploitation d'un établissement hôtelier (hébergement touristique général) au 1141, chemin du Lac-Lippé Sud;

ATTENDU QUE la demande a été déposée conformément aux dispositions du règlement sur les usages conditionnels en vigueur;

ATTENDU QUE l'usage projeté est permis dans la zone visée sous réserve de l'approbation d'une demande d'usage conditionnel par le conseil municipal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande au regard des critères prévus au règlement applicable;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande d'usage conditionnel afin de permettre le changement d'usage pour l'usage établissement hôtelier de type établissement d'hébergement touristique général au 1141, chemin du Lac-Lippé Sud;

ATTENDU QU'un avis public de demande d'usage conditionnel a été publié le 19 novembre 2025.

ATTENDU QU'un maximum de 10 établissements hôteliers est autorisé dans la zone VI-1, et qu'il y en a actuellement 9.

ATTENDU QUE le nombre établissements hôteliers disponibles dans la zone VI-1, sera de 0 après l'émission du permis pour la location à court terme.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Ménard, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande d'usage conditionnel afin de permettre le changement d'usage pour l'usage établissement hôtelier de type établissement d'hébergement touristique général au 1141, chemin du Lac-Lippé Sud.

Adoptée.

2025-12-08-11.16 **REDDITION DE COMPTES PAVL-PPA-CE-2025 - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 45 000,00 $ pour l'amélioration du réseau routier local pour l'année civile 2025;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'amélioration des routes locales 1 et 2 dont la responsabilité incombe à la municipalité;

M
G
no de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets Particuliers d'Amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Canzani, **APPUYÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Herménégilde approuve les dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

2025-12-08-11.17 **ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE 2026**

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Herménégilde souhaite mettre à jour la politique familiale 2020-2024;

ATTENDU QUE le projet de politique familiale 2026 a été déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Herménégilde d'approuver le projet de politique familiale 2026.

Adoptée.

2025-12-08-11.18 **UTILISATION DU FONDS D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ**

ATTENDU QU'A l'année financière se terminant au 31 décembre 2025 une somme de 6 181,00 $ avait été réservée pour l'accès à la propriété;

ATTENDU QUE des sommes ont été versées en 2025 pour le programme d'accès à la propriété;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents d'utiliser la somme de 6 181,00 $ du fonds réservé d'accès à la propriété et de l'affecter au surplus libre au 31 décembre 2025 afin de compenser les montants versés dans le cadre de ce programme pour l'année 2025.

Adoptée.

2025-12-08-11.19 **UTILISATION DU FONDS RÉSERVÉ AUX VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES**

ATTENDU QU'A l'année financière se terminant au 31 décembre 2025 une somme de 74 764,00 $ avait été réservée pour la vidange des installations septiques de 2025;

ATTENDU QUE la vidange des installations septiques a été réalisée en 2025;

M
G
no de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Canzani, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre et résolu à l'unanimité des membres présents d'utiliser la somme de 74 764,00 $ du fonds réservé pour la vidange des fosses septiques et de l'affecter au surplus libre au 31 décembre 2025 afin de compenser les dépenses réalisées dans le cadre de la vidange 2025.

Adoptée.

2025-12-08-11.20 **UTILISATION DU FONDS RÉSERVÉ POUR LES ÉLECTIONS**

ATTENDU QU'A l'année financière se terminant au 31 décembre 2025 une somme de 8 026,00 $ avait été réservée pour les élections de 2025;

ATTENDU QUE des élections ont eu lieu en 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Ménard et résolu à l'unanimité des membres présents d'utiliser la somme de 8 026,00 $ du fonds réservé pour les élections et de l'affecter au surplus libre au 31 décembre 2025 afin de compenser les dépenses réalisées dans le cadre des élections 2025.

Adoptée.

2025-12-08-11.21 **ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE 2025**

ATTENDU QUE le conseil avait prévu dans son budget 2025, d'affecter une somme de 47 948 $ pour son équilibre budgétaire et que cette somme n'a pas été nécessaire pour atteindre l'équilibre;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Canzani, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Ménard et résolu à l'unanimité des membres présents de ne pas utiliser la somme de 47 948,00 $ pour 2025 et de l'affecter au surplus libre au 31 décembre 2025.

Adoptée.

2025-12-08-11.22 **CORRECTION RÉSOLUTION - FINANCEMENT RÉHABILITATION CHEMIN SAINT-DENIS**

ATTENDU QUE le 12 mai 2025, le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde a adopté la résolution 2025-05-12-11.3 Financement Réhabilitation chemin Saint-Denis;

ATTENDU QUE le conseil désirait utiliser une partie du surplus libre accumulé au 31 décembre 2024 afin d'acquitter une partie de cet investissement;

ATTENDU QUE le conseil a autorisé l'utilisation du surplus libre accumulé au 31 décembre 2024 pour le solde du coût des travaux, soit la somme de 189 000,00 $;

ATTENDU QUE le coût des travaux sera inférieur et que la somme de 189 000,00 $ sera plus élevée que nécessaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Michel Ménard et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'utilisation du surplus libre accumulé au 31 décembre 2024 pour le solde du coût des travaux seulement.

Adoptée.

M
G
no de résolution
ou annotation

2025-12-08-12 **CULTURE ET GESTION DU PATRIMOINE SAINT-HERMÉNÉGILDE (INFRASTRUCTURES DES LOISIRS ET NOUVEAUX ARRIVANTS)**

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir mentionne qu'il n'y a pas eu de réunion. Qu'une discussion est en cours pour voir comment la municipalité pourrait contribuer à ce groupe pour les aider avec le bâtiment.

2025-12-08-13 **FORÊT HEREFORD**

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne que la tour est fermée depuis la mi-novembre. Des travaux de correction seront apportés au printemps et que les plaques des marches seront installées en même temps.

2025-12-08-14 **LAC LIPPÉ**

Monsieur le conseiller Michel Ménard mentionne qu'une annonce sur Facebook de faire attention aux égouts au Lac Lippé, de ne pas jeter de condom, de serviette sanitaire. Il demande la possibilité de mettre l'annonce dans le journal municipal Le Mégilien afin de sensibiliser les gens autour du Lac Lippé.

2025-12-08-15 **LAC WALLACE**

Monsieur le conseiller Benjamin Canzani n'a rien à mentionner. Il n'y a pas eu de réunion.

2025-12-08-16 **LOISIRS, FAMILLE ET MADA**

Monsieur le conseiller Guillaume St-Pierre mentionne qu'hier, le 7 décembre, il y a eu la Fête de Noël pour les enfants. Le Père-Noël était là, ainsi que Kionata pour l'animation des enfants. 33 enfants étaient présents.

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin n'a rien à mentionner.

2025-12-08-17 **PLAN CLIMAT ET SADD**

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne qu'il a assisté à la rencontre avec madame la conseillère Marie-Soleil Poulin. C'était la 1ère rencontre. Ils étaient assis en sous-groupe pour discuter des changements climatiques et leurs impacts. Très constructifs. Une 2e rencontre sera prévue pour approfondir le sujet.

2025-12-08-18 **RÉGIE INCENDIE DE COATICOOK**

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne que seules 4 municipalités font partie de la régie, soit Coaticook, Dixville, Sainte-Edwidge-de-Clifton et Saint-Herménégilde. Le nouveau comité est formé de Simon Madore, président représentant de Coaticook. Maryse Barrette, vice-présidente représentante de Dixville, Réjean Masson représentant de Saint-Edwidge-de-Clifton et Steve Lanciaux représentant de Saint-Herménégilde.

Monsieur Patrick Bégin a été nommé comme chef adjoint à Benoît Sage.

2025-12-08-19 **RIGDSC**

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne que Vincent Brochu prend le poste du président par intérim jusqu'aux prochaines élections de la régie.

Cette année, il y a eu un surplus de compost. Il ne peut être conservé plus de 12 mois. L'an prochain, nous serons avisés plus tôt pour la distribution du compost et même les agriculteurs pourront en faire la demande.

M
G
no de résolution
ou annotation

2025-12-08-20 **SÉCURITÉ CIVILE**

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne que notre adjointe administrative, Jessy Lévesque, a débuté la mise à jour de la liste téléphonique. Prochainement il y aura des pratiques-terrain.

2025-12-08-21 **TABLE DES USAGERS (MONT HEREFORD)**

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne que la réunion se tiendra mercredi soir.

2025-12-08-22 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Toutes les questions ont été répondues.

2025-12-08-23 **AUTRES SUJETS**

Il y aura une assemblée extraordinaire, le 16 décembre 2025 à 19 h 00, pour l'adoption du budget 2026 et l'adoption du Plan Triennal d'Immobilisation 2026-2028.

La prochaine session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde se tiendra le 19 janvier 2026 à 19 h 00.

2025-12-08-24 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin propose la levée de l'assemblée à 19 h 40.

_____
Directrice générale et greffière-trésorière

_____
Maire

Je, Steve Lanciaux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.